

La nationalité est aujourd'hui une notion en mutation.

Traditionnellement considérée comme un attribut de la souveraineté des États, elle est longtemps restée imperméable aux droits fondamentaux de la personne et à tout véritable encadrement par le droit international. Progressivement pourtant, il est apparu nécessaire de parvenir à un équilibre entre la matière entre les intérêts légitimes de l'Etat et ceux des individus.

La Convention européenne sur la nationalité du 7 novembre 1997 constitue à cet égard un véritable tournant. Il s'agit du premier texte international posant des règles générales de détermination de la nationalité.

La Cour européenne des droits de l'Homme a poursuivi le mouvement en intégrant la question de la nationalité dans le champ du droit au respect de la vie privée sous l'angle du droit à l'identité dans sa jurisprudence récente.

Par ailleurs, en tant que critère de distinction, la nationalité soulève également des questions au regard du principe de non-discrimination qui ne peut désormais plus être passées sous silence.

L'année 2016 a montré que le droit français de la nationalité avait intégré, parfois maladroitement, ces évolutions. La fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016 ont été marqués par un débat virulent sur la question de l'extension de la déchéance de nationalité. L'issue du débat semble avoir été dictée par la prise en compte de l'existence d'éventuelles contraintes liées aux droits fondamentaux et aux normes supra législatives.

Pendant la même période, plusieurs nouveaux cas d'acquisition de la nationalité par déclaration ont été créés en faveur de personnes qui pouvaient déjà solliciter une naturalisation. Ces modifications n'ont pas donné lieu à des débats politiques particuliers, ce qui permet de penser que l'idée d'un droit à la nationalité, dans certaines circonstances, fait son chemin.

L'instrumentalisation du droit de la nationalité à des fins politiques semble ainsi avoir été freinée par l'exigence de prise en compte des droits individuels protégés notamment par des normes supra législatives.

En dépit de ces évolutions, la France n'a pas ratifié la Convention européenne sur la nationalité, qu'elle a pourtant signée le 4 juillet 2000.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réfléchir aux contraintes juridiques qui pèsent sur le législateur national afin de définir plus précisément sa marge de manœuvre en matière de nationalité. En outre, une attention particulière doit être portée sur les rapports entre nationalité, identité et non-discrimination afin de s'interroger sur la pertinence de ce critère juridique : dans quelle mesure la nationalité est-elle un critère discriminatoire ou au contraire un critère transcendant d'autres appartenances plus contestables au regard du principe de non-discrimination ? C'est au fond la pertinence actuelle de la notion qu'il convient d'interroger à travers ses conditions de détermination et ses effets.



Comité organisateur & Partenaires

Amélie Dionisi-Peyrusse,

Maîtresse de conférences HDR à l'Université de Rouen,
CUREJ, équipe du CREDHO-DIC

Valérie Parisot,

Maître de conférences à l'Université de Rouen,
CUREJ, équipe du CREDHO-DIC

Fabienne Jault-Seseke,

Professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin,
DANTE

Fabien Marchadier,

Professeur à l'Université de Poitiers,
ERDP .



Institut de Recherche
Inter-disciplinaire
Homme Société



LA NATIONALITE : ENJEUX et PERSPECTIVES

16 et 17 novembre 2017



Programme



Faculté de Droit, Sciences
Économiques et Gestion

3 avenue Pasteur,
76000 ROUEN

Jeudi 16 après-midi

13h45 – Accueil des participants

14h – Accueil par la présidence ou par le Doyen

INTRODUCTION. L'ENCADREMENT DU POUVOIR DES ÉTATS

Président : Fabien Marchadier, ; Discutante : Sabine Corneloup

14h15 – Présentation de la Convention européenne sur la nationalité
Par des experts du Conseil de l'Europe

14h40 – La nationalité et l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme
par Jean-Pierre Marguénaud, Professeur à l'Université de Limoges

15h – Le contrôle de la détermination de la nationalité dans le droit de l'Union Européenne
par Étienne Pataut, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne

Discussion / Pause

PREMIÈRE PARTIE. NATIONALITE ET DISCRIMINATION

Présidente : Fabienne Jault-Seseke, ; Discutante : Christine Bidaud-Garon

15h50 – Nationalité et critères discriminatoires
par Amélie Dionisi-Peyrusse, Maîtresse de conférences HDR à l'Université de Rouen

16h10 – La nationalité, entre déterminisme et volontarisme
par Hugues Fulchiron, Professeur à l'Université Lyon 3

16h30 – Les statuts prohibitifs en raison de la nationalité par Johanna Guillaumé, Professeure à l'Université de Rouen

16h50 – La nationalité, un critère discriminatoire dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'U.E. par Amélie Panet, Maître de conférences à l'Université Lyon 3

Discussion

17h20 – Nationalité et outre-mer
- La nationalité française et les statuts civils particuliers
par Valérie Parisot, Maître de conférences à l'Université de Rouen
- Les particularités de l'application du droit de la nationalité en Outre-mer
par Élise Ralser, Maître de conférences HDR à l'Université de La Réunion

Vendredi 17 matin

9h – Accueil des participants

Présidente : Valérie Parisot ; Discutante : Elise Ralser

9h20 – Communautarisme et nationalité : l'exemple du Canada
par Isabelle Schulte-Tenckhoff, Professeure à l'Institut de Hautes Études Internationales (IHEID), Genève

9h40 – Nationalité et ethnie : l'exemple de l'Afrique du sud
par Graziella Moares Silva, Professeure assistante à l'Institut de Hautes Études Internationales et du développement (IHEID), Genève

10h – Existe-t-il un droit à l'immigration définitive ?

- Le droit interne

par Vincent Tchen, Professeur à l'Université de Rouen

- Le droit européen des droits de l'Homme

par Jean-Yves Carlier, Professeur à l'Université de Louvain (Belgique)

10h20 – La remise en cause des droits attachés à la nationalité

par Fabienne Jault-Seseke, Professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin (Paris Saclay)

Discussion / Pause

DEUXIÈME PARTIE. LES REGLES FRANÇAISES DE DETERMINATION DE LA NATIONALITE

Présidente : Valérie Parisot

11h10 – La pluralité de nationalités, réalités et enjeux actuels

par Fabien Marchadier, Professeur à l'Université de Poitiers

11h30 – Table ronde, présidée par Fabienne Jault-Seseke, sur la **déchéance** : historique général et opportunité (Jules Lepoutre), histoire de la proposition et de celle sur les policiers (Amélie Dionisi-Peyrusse), normes constitutionnelles et normes internationales (Fabien Marchadier), opportunité et effets (un politique).

Déjeuner

Vendredi 17 après-midi

Présidente : Amélie Dionisi-Peyrusse ; Discutant : Hugues Fulchiron

14h – Les nouveaux cas d'acquisition de la nationalité par déclaration (d'une faveur à un droit) par Sabine Corneloup, Professeure à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas

14h20 – Nationalité et couple

- Aspects historiques par Jules Lepoutre, Doctorant en droit public, ATER à l'Université de Lille

- Aspects contemporains par Estelle Gallant, Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne

Discussion / Pause

15h20 – La politique de naturalisation par Agnès Fontana, Directrice de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, Direction générale des étrangers en France, Ministère de l'intérieur

15h40 – La réalité du contrôle de la fraude par un représentant de la préfecture

16h – Actes d'état civil étrangers et nationalité par Christine Bidaud-Garon, Maître de conférences à l'Université de Nouméa

Discussion

16h30 – Conclusion générale par Paul Lagarde, Professeur émérite à l'École de droit de la Sorbonne